

20.07.2026 - 08:00 Uhr

Deux roues : s'habiller léger, c'est prendre un risque



Vernier/Ostermundigen (ots) -

49 personnes ont été tuées et 1085 grièvement blessées l'an passé dans des accidents de deux-roues motorisés sur les routes suisses. Alors que les fortes chaleurs incitent de nombreux motocyclistes et scooteristes à rouler avec un équipement allégé, le TCS rappelle que l'équipement de protection reste indispensable, même en été.

Avec la belle saison et les épisodes de canicule, la tentation est grande de privilégier des vêtements légers au détriment d'un équipement de protection. Pourtant, les motocyclistes et les scooteristes sont particulièrement vulnérables en cas d'accident, puisqu'ils ne bénéficient pas de la protection offerte par la carrosserie d'un véhicule. Dans plus d'un accident avec dommages corporels sur deux impliquant un motorcycle, le motocycliste n'est d'ailleurs pas le principal responsable. Selon les chiffres de l'Office fédéral des routes (OFROU), les usagers de deux-roues motorisés représentent près de 23 % des personnes décédées et 28 % des blessés graves sur les routes en 2025. Pour limiter les risques, le TCS rappelle les bonnes pratiques à adopter avant et pendant chaque trajet.

Port du casque obligatoire

Le port du casque est obligatoire, y compris pour le passager. Le casque intégral offre la meilleure protection, car il protège l'ensemble du visage, notamment la mâchoire. Les casques modulables constituent une alternative pratique, notamment pour les porteurs de lunettes, mais ils doivent impérativement être verrouillés en position fermée pendant la conduite. Par fortes chaleurs, un casque jet peut apporter davantage de confort, mais il protège moins efficacement le visage qu'un casque intégral. Quel que soit le modèle choisi, il doit être homologué selon la norme ECE-R-22.06 et être correctement ajusté.

Des vêtements adaptés

Les motocyclistes et les scooteristes doivent être conscients qu'il n'existe pas de compromis idéal entre confort et sécurité. Le cuir reste la matière la plus résistante en cas de glissade, mais les fabricants proposent aujourd'hui des équipements ventilés, perforés ou de couleur claire, mieux adaptés aux températures estivales. Les commerces spécialisés proposent également des pantalons en textile renforcé et des vestes équipées de protections homologuées. Le TCS recommande de privilégier un équipement complet comprenant des protections aux épaules, aux coudes, aux genoux et un protège-dos, voire un airbag moto, qui améliore sensiblement la protection du thorax et du dos en cas de chute. Quelques minutes d'inconfort valent mieux que des blessures qui

peuvent avoir des conséquences durables. Le TCS recommande donc de transporter des vêtements légers dans un sac ou un coffre et de se changer une fois arrivé à destination.

Bien protéger les pieds et les mains

Les blessures aux mains et aux pieds entraînent souvent des séquelles durables. Des gants homologués, adaptés à la saison, avec protections des articulations et de la paume, font partie intégrante de l'équipement du motocycliste. À noter que les gants certifiés CE sont obligatoires en France pour les conducteurs de deux-roues motorisés et leurs passagers. Les pieds sont eux aussi particulièrement exposés lors d'une chute ou d'une collision latérale. Les tongs, sandales ou baskets légères n'offrent pratiquement aucune protection. Le TCS recommande de porter des bottes ou des chaussures montantes spécialement conçues pour la moto, équipées de renforts au niveau des chevilles et du tibia.

Rouler prudemment sur la route des sommets

Pour fuir la chaleur estivale, la tentation est grande de prendre de l'altitude ou d'emprunter les routes secondaires. Le TCS rappelle toutefois que la route n'est pas un circuit. La vitesse et le mode de conduite doivent toujours être adaptés aux capacités du pilote, à l'état de la chaussée et aux conditions de circulation. Une grande prudence s'impose, en particulier dans les virages serrés. Un véhicule peut arriver en sens inverse en coupant la trajectoire et les épingles à cheveux peuvent masquer des cyclistes gravissant les cols. Il convient également de circuler avec les feux allumés, une obligation qui améliore la visibilité auprès des autres usagers, et d'éviter les dépassements hasardeux.

Préparation et vigilance avant le départ

Avant chaque sortie, il est recommandé de contrôler la pression et l'état des pneus, le bon fonctionnement des freins, de l'éclairage et des clignotants, ainsi que les niveaux des principaux liquides. Une moto bien entretenue contribue directement à la sécurité. Par fortes chaleurs, il est également recommandé de prévoir de quoi s'hydrater et de faire des pauses régulières afin de conserver toute sa vigilance.

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS

Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch

Medieninhalte





Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100941353> abgerufen werden.